



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 138/2023
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS ANNUEL PORTÉE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT RURAL DU MAINE ET DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DROIT & TRANSITIONS SOCIÉTALES DE LA FACULTÉ DE DROIT – CAMPUS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocaïl (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS ANNUEL PORTÉE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT RURAL DU MAINE ET DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DROIT & TRANSITIONS SOCIÉTALES DE LA FACULTÉ DE DROIT – CAMPUS DE LAVAL

Rapporteur : Éric Paris

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le projet d'organisation de la 38^e édition du congrès national de l'Association Française de Droit Rural du Maine, en partenariat avec la Chaire de recherche Droit & Transitions sociétales de la Faculté de droit du campus de Laval répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération confirme son soutien financier à l'Association française de Droit Rural (AFDR) du Maine pour l'organisation de la 38^e édition de son congrès national à L'Espace Mayenne sur le thème de la transition numérique en agriculture – quelles perspectives pour le droit rural ? Laval Agglomération décide de participer à hauteur de 2 500 € au titre de la promotion de la recherche et de l'innovation, sources de rayonnement de notre territoire.

Article 2

L'association devra s'engager à faire apparaître le logo de Laval Agglomération sur ses différents supports de communication pour cet événement et présentera un bilan du congrès.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-138-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023